

LES FAITS DIVERS

BRIE-COMTE-ROBERT

Un accrochage provoque de gros bouchons

GROSSE GALÈRE pour les usagers de la Francilienne, hier matin. Un simple accrochage entre deux poids lourds à Brié-Comte-Robert a créé des heures d'embouteillages. Vers 7 h 30, deux camions se sont heurtés sur la N 104 intérieure. Aucun blessé à recenser mais les véhicules ont arraché des glissières du terre-plein central sur plusieurs mètres. Pour effectuer les réparations, une voie a été neutralisée de chaque côté de la route jusqu'à midi, provoquant de forts ralentissements en cette matinée déjà difficile à cause de la pluie. Hier matin, il fallait deux heures trente pour rejoindre l'A 6 depuis l'échangeur N 104-A 4 et près d'une heure quarante pour rallier la N 4 depuis Combs-la-Ville.

SAINT-FARGEAU

Un enlèvement avorté

UNE JEUNE FEMME de 20 ans a déposé plainte au commissariat de Dammarie-les-Lys. Elle affirme avoir failli être enlevée lundi à 10 heures alors qu'elle marchait dans une rue de Saint-Fargeau-Ponthierry. Un automobiliste circulant dans une Peugeot 106 se serait arrêté à sa hauteur pour lui demander des renseignements. Il aurait commencé à tirer ses vêtements pour la faire monter dans la voiture. Mais elle aurait réussi à prendre la fuite. L'homme, âgé d'une soixantaine d'années, serait de type européen, corpulent et chauve.

MELUN

Deux faux agents EDF tentent un cambriolage

HIER, vers 12 h 40, rue Saint-Liesne à Melun, un homme et une femme se sont présentés au domicile d'une femme de 83 ans en se faisant passer pour des agents EDF. Pendant que l'un faisait mine de relever le compteur, la femme fouillait l'appartement. Mais la dame, comprenant le manège, a décroché son téléphone et appelé la police, ce qui a fait fuir les cambrioleurs. Ces derniers sont repartis bredouilles.

FONTAINEBLEAU

Suicide à la gare

UN HOMME de 45 ans habitant Fontainebleau s'est suicidé lundi soir à 20 h 25 en gare de Fontainebleau-Avon. Il s'est jeté sous le train Paris-Auxerre, qui passe en gare sans s'arrêter. Le trafic a été interrompu pendant deux heures et demie. Plus de 80 voyageurs ont été pris en charge par des bus mis à disposition par la SNCF.

Melun

Un ex-détenu dénonce le racket de la télé en prison

« **L**ES DÉTENUS sont nourris, logés et en plus ils ont la télé ! » Cette formule, François Korber n'en peut plus de l'entendre. Agé de 57 ans, cet ancien détenu s'appête à déposer une requête au tribunal administratif de Melun contre le garde des Sceaux, dénonçant un « racket de la location de la télévision en prison ». Il connaît le sujet. Sorti le 3 avril du centre de détention de Melun, il totalise presque vingt-cinq ans d'emprisonnement répartis en trois séjours dans différents sites.

Le problème ? « Les détenus peuvent acheter un poste radio ou un lecteur CD. Mais on nous oblige à louer un poste de télé à un tarif exorbitant. En 2002, au centre de détention de Riom (NDLR : Puy-de-Dôme), j'ai pu acheter un poste pour 150 € ! Mais on me l'a confisqué dans les établissements où j'ai séjourné en-

suite. » Et il insiste : « La Cour des comptes, en 2006, a bien noté les différences de traitement existant entre les établissements. » Notons tout de même que pour les détenus indigents, la location du poste est gratuite.

« Pas de réglementation commune à tous les établissements »

Si François Korber compte récupérer les 480 € payés pendant son séjour à Melun (à raison de 36 € par mois), il espère surtout faire bouler de neige. « Si je gagne, des dizaines de milliers de détenus en France en profiteront. Je ne serais pas mécontent que les gars puissent avoir enfin le choix de louer ou d'acheter leur poste. »

Sur ce sujet débattu depuis des

lustres, comment peut-il encore y croire ? En cellule, Korber a bûché le droit comme un damné. « En investissant mon énergie là-dedans, en correspondant avec des profs de droit, j'ai accumulé des connaissances et j'ai oublié les murs. » Sur ce sujet, il en est sûr, il a trouvé « la faille » : l'article D 444 du Code de procédure pénale... Pourtant, son premier recours déposé début avril au tribunal administratif de Melun a été rejeté, jugé mal approprié sur la forme.

Son avocate, M^e Nicole Prévost-Bobillot, l'encourage : « Ce que défend François Korber est tellement juste ! Il n'y a pas de réglementation commune à tous les établissements et chacun fait ce qu'il veut. Cette diversité de situation est une rupture d'égalité des administrés détenus. »

En mars 2009, François Korber a déposé une plainte contre X pour

« extorsion de fonds » au parquet de Melun, une plainte au pénal contre le directeur de l'administration pénitentiaire pour « faux » et un recours administratif préalable au garde des Sceaux.

Il reste que la direction de l'administration pénitentiaire précise qu'une étude a été engagée en mars 2009 pour mieux connaître les modalités de gestion dans les établissements, notamment en ce qui concerne les tarifs pratiqués. L'étude vise à trouver des orientations nationales en vue d'une convergence de tarification. « Par ailleurs, depuis le 1^{er} mai, la location du poste de télévision au centre de détention de Melun est passée de 36 à 29 €, soit 20 % de baisse.

« Si je gagne, j'offrirai mon poste de télé au musée des Prisons pour qu'il soit exposé à côté de la guillotine ! », conclut, ironique, François Korber.

SOPHIE BORDIER



MELUN, DEVANT LE CENTRE DE DETENTION, LE 5 MAI. François Korber, ici avec son poste de télévision, a été obligé de louer en prison un téléviseur alors qu'il en possédait déjà un. (LP/ARNAUD JOURNOIS.)

François Korber a déjà marqué la jurisprudence

L'ADMINISTRATION pénitentiaire connaît François Korber. En 1994, on lui doit l'arrêt Korber, rendu en chambre criminelle de la Cour de cassation, qui permet à un détenu de s'opposer à une mesure de révocation de libération conditionnelle. En 2004, et pour la première fois en France, il réussit à faire venir un huissier pour qu'il constate le froid au mitard à Riom.

Membre de l'Observatoire international des prisons et de l'association Ban public*, François Korber crée ces jours-ci l'association Robin des lois (robindeslois@gmail.com) pour aider les détenus dans leurs démarches. « Il y a un besoin énorme : il y a beaucoup d'illettrés en prison », justifie celui que les détenus surnommaient « l'avocat ». **S.B.**
* www.prison.eu.org

Montereau-sur-le-Jard - Savigny-le-Temple

Le père incestueux nie les viols

EN 1995, cet homme, qui avait abandonné sa fille peu après sa naissance, reprend contact avec elle et obtient un droit de visite. L'adolescente, âgée de 17 ans, est heureuse de retrouver son père biologique. Un bonheur qui va vite tourner au cauchemar. Depuis hier, ce dernier, âgé de 52 ans, comparait devant la cour d'assises de Seine-et-Marne à Melun, accusé de viols sur sa fille entre 1999 et 2006 à Montereau-sur-le-Jard et Savigny-le-Temple. Le verdict devrait tomber dans la journée.

En 1995, la jeune fille retrouve son père. L'homme est marié et a trois enfants. Entre-temps, sa mère a aussi refait sa vie et a eu un autre enfant. « Elle avait d'un coup une nouvelle famille qui s'intéressait à elle. Son père apparaît comme un sauveur, il est idéalisé car cette enfant a souffert de carences affectives, elle est fragile », explique l'expert psychiatre. « C'était un nouveau bonheur qui m'avait manqué pendant mon enfance », confirme la victime qui a aujourd'hui 31 ans.

Mais très rapidement, son père lui impose une relation sexuelle. Au départ, cela se passait dans son camion, l'homme étant chauffeur routier. Et elle n'ose rien dire. « J'étais comme une enfant super contente d'avoir retrouvé son papa. J'avais peur de le reperdre. » « Elle n'a pas les moyens d'échapper à cette situation, elle est sous la coupe de son père », affirme l'expert.

« Je ne voulais pas ces rapports, mais comme il est fort, je me laissais faire »

À 18 ans, sa mère la somme de choisir entre elle et son père. Elle choisit sa mère, mais continue à voir son père. Quand la maman l'apprend, elle la met à la porte. Elles ne s'étaient pas revues jusqu'à hier à l'audience.

La toute jeune majeure n'a plus que son père

vers qui se tourner. « J'étais étudiante, je n'avais pas d'argent, je n'avais que lui. » Ce dernier quitte sa femme et vit avec sa fille, qu'il dit « aimer passionnément ». « Il y a eu une grosse faute de ma part, reconnaît-il, cette relation incestueuse. Mais c'était consenti par les deux. » Pourtant, en 1998, sa fille, qui a un petit ami, dépose une première plainte. Le père fait quatre-vingt-un jours de prison. Puis elle retire sa plainte, et le dossier est classé sans suite. Les deux vont continuer à vivre en couple. « Je souhaitais quand même le voir, mais comme un enfant voit son père, confie-t-elle. Je ne voulais pas ces rapports, mais comme il est fort, je me laissais faire. »

Les rares fois où elle tente de s'opposer à une relation sexuelle, elle prend des coups. En 2006, elle a un nouveau petit ami, ce qui va lui donner le courage de porter plainte à nouveau et d'aller jusqu'au bout, malgré son père qui menace de tuer tout le monde et de se suicider.

SÉBASTIEN MORELLI